

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 52 (1914)
Heft: 22

Artikel: La revanche du "petit blanc"
Autor: C.P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-210437>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 30 mai 1914 : La revanche du « petit blanc » (Communiqué par C. P.). — A Thonon (V. F.). — Duè gandoisés (P.-A. G.). — Une fine goutte (...). — De chez nous ; chez nous ! (J. M.). — Coins de chez nous.

LA REVANCHE DU « PETIT BLANC »

Lausanne, 25 mai 1914.

Mon cher Conteur,

Tu as, samedi dernier, reproduit les vers qu'échangèrent, il y a treize ans, à propos de nos vins, le journaliste parisien Raoul Ponchon et le journaliste lausannois Marc-Ernest Tissot.

Ce n'est pas la seule fois que le spirituel chroniqueur parisien, à qui nos crûs n'eurent pas l'heur de plaire, leur décocha, sans qu'ils s'en portent plus mal, du reste, quelques-uns de ses traits plus ou moins mordants.

Voici encore deux strophes consacrées à notre vin par Raoul Ponchon. Elles ont un certain air de famille avec celles que tu as citées samedi dernier et pourraient bien appartenir au même morceau.

N'en déplaise au docteur Pelet
Qui l'insinue à ses victimes,
C'est un vin absurde, incomplet,
Sans nulles qualités intimes...

C'est grâce à ces vins sans accent
Que la Suisse est pauvre en esthètes
Et qu'il entre si peu de sang
Dans les fredons de ses poètes.

Or voici la réplique qu'un autre écrivain suisse, de beaucoup d'esprit, lui aussi, Jules Cougnard, de Genève, adressa à Raoul Ponchon. Nous la trouvons dans un recueil de vers délicieux de cet auteur : *Cassons les Anailles*, édité par Jullien, à Genève, et que nous recommandons vivement à tes lecteurs.

Ce morceau est intitulé : *Wein, Weib und Gesang*. Il a pour épithète les deux vers de Martin Luther :

Wer nicht liebt Wein, Weib und Gesang
Der bleibt ein Narr sein Leben lang.

Et, maintenant, voici la réplique de Jules Cougnard à Raoul Ponchon, qui ne riposta pas :

Raoul Ponchon, pauvre Ponchon !
Le voilà, devant un bouchon,
Qui verdit comme un cornichon
Et qui renonce.

Ce fier biberon d'autrefois,
Que nous mettions sur le pavoi
N'a plus de force et n'a de voix
Pas même une once.

Nos francs vins au goût de silex
L'obligent, *dura lex sed lex*,
A soudain courir au codex,
Et besoin urge.

S'il a seulement regardé
Quelque Cortailod non fraudé,
Tel Dézaley pas galvaudé,
Qu'il prenne purge.

O misère : se voir réduit,
Après s'être si bien conduit,
A ce lamentable déduit !

O le pauvre homme !
Il est au bout de son rouleau,
Entre Basile et Bartholo,
Dans son vin pur il met de l'eau,
De l'eau de Rome.

Nos plants poussés en bon terrain,
Tous nos crus crûs du Rhône et du Rhin,
Notre Amigne couleur d'airain,
Notre Schaffhouse,
Nos Pullys et nos Dézaleys,
Plus blonds que l'orge et que les blés,
Nos Neuchâtelois étoilés,
Doux comme arboise.

Et tant d'autres, tant d'autres plants,
Dont les produits mirobolants,
Pourprés, cuivrés, rouges et blancs,
Font de la joie,
Ceux qu'on classe par numéros
— Ainsi le divin Homéros
Dit les magnanimes héros
Morts devant Troie, —

Il les repousse. Il en a peur.
Peur du septante-cinq, Seigneur !
Peur du nonante à fine odeur
Peur de la corne,
La grande corne de fierté
Où, pour boire à la liberté,
Nos hommes, aux fêtes d'été,
Lampent l'Yvorne.

Non, non, Ponchon, tu blasphémas.
Recommence un peu tes schémas.
Aux Cortons faiseurs d'eczémas
(Ca, c'est dommage,
Car les bourgognes des bons coins,
Je le dis sans rancune au moins,
Valent évidemment nos soins
Et notre hommage),

Aux Châteaux Yquem, aux Margaux
Permetts donc qu'en nos madrigaux
Nous trouvions, sinon des égaux,
Pourtant des frères,
Et si méliniser te plaît,
Taille pour un meilleur couplet
Ta gente flûte ou ton sifflet,
Si tu préfères.

Tu avais mal à l'estomac
Quand, portant la gourde et le sac,
Tu fus chez nous pour voir le lac
Et la montagne.
Reviens donc, car, même à Féchy,
Tu pourras être rafraîchi
Sans Vals, ni Vittel, ni Vichy,
Mieux qu'en Champagne.

— Ainsi parlé-je à ce garçon
Qui sur la dent de Merdasson
Nous fit une alerte chanson
Et dont la verve
Nous éblouit depuis toujours ;
Mais je crains bien que ce discours
Le trouve ayant changé d'amours :
Dieu le conserve.

(Communiqué par C. P.)

A THONON

EVIAN, avec ses hôtels, avec la foule cosmopolite animant son quai durant la belle saison, est en quelque sorte le Montreux de la rive gauche du Léman. Assez différente apparaît la ville de Thonon. On pourrait la comparer à Nyon, à Rolle ou à Morges. Elle a gardé sa couleur locale. L'été comme l'hiver, ce sont bien ses enfants à elle qui forment sa population. Au milieu d'eux, les Vaudois ne se sentent nullement dépaysés. Ils lisent, aux enseignes des boutiques, des noms portés par bien des familles du canton de Vaud. Les allures simples des habitants, leur langage aisé et sensé, l'absence de jactance sont bien faits pour leur plaire. Enfin, ils aiment le calme de cette cité qui n'aspire qu'à demeurer le siège d'une sous-préfecture, à avoir un député à la Chambre ainsi qu'au Sénat, à conserver son tribunal, sa garnison, ses foires fort achalandées et son eau minérale qu'on met en bouteilles, comme l'eau de Romanel, d'Henniez ou de Montreux.

Calme, Thonon ne le fut pas toujours. Les Bernois s'emparèrent de toute la contrée en 1536, en même temps que du Pays de Vaud et du Pays de Gex. Ils firent de Thonon un bailliage et y imposèrent la foi réformée. En 1534, le traité de Lausanne rendit la ville à la Savoie. Elle tomba ensuite sous le pouvoir des Genevois, mais le duc Charles-Emmanuel I^{er} la leur reprit. En 1694, saint François de Sales vint y prêcher le retour au catholicisme. En dépit de son zèle et de sa parole persuasive, la tâche lui fut singulièrement ardue.

Nous n'eûmes pas plutôt mis le pied dans ces champs évangéliques, écrivit-il, que nous aperçûmes de toutes parts les ravages de l'hérésie. Dans l'espace de soixante-dix paroisses, qui comptaient bien des milliers d'âmes, l'on n'eût pas seulement trouvé cent catholiques. On ne voyait que des églises désertes, pillées ou détruites ; que des croix abattues, pulvérisées, anéanties ; que des autels profanés et renversés : à peine pouvait-on trouver quelques vestiges de l'ancienne religion et de la foi orthodoxe ; les ministres, c'est-à-dire les docteurs de l'hérésie, n'étaient occupés partout qu'à troubler les familles en y introduisant leur doctrine et s'emparant des chaires dans la vue d'un gain sordide et d'une infâme avarice. Les Bernois et les Genevois, et autres enfants de perdition, menaçaient le peuple par leurs émissaires, à dessein de le détourner d'entendre nos prédications.

De fait, au début, rares furent les conversions. Un ministre, pour avoir abjuré la doctrine qu'il était chargé d'enseigner, fut condamné à mort et exécuté. Un moment, saint François de Sales faillit perdre courage : « J'ai employé vingt-sept mois dans ce malheureux pays, dit-il, mais j'ai semé entre les ronces et sur les pierres, car outre la recouverte de M. d'Avully et celle de l'avocat Poncet, ce n'est pas grand état des autres. »

Les moyens spirituels étant insuffisants contre l'influence des « vingt et tant de ministres huguenots qui prêchaient en ce duché », saint François de Sales supplia Charles-Emmanuel